



SMAMA

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE

Téléphone : 01 30 95 64 45

Télécopie : 01 30 90 16 82

Courriel : syndicat.mauldre@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 8 mars 2016

L'an 2016, le 8 mars, le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} mars 2016, s'est réuni en séance publique à la Salle Aigue Flore en Mairie de La Falaise, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente.

Etaient présents pour les communes de :

Aubergenville : M. BELHOMME

Aulnay sur Mauldre : M. FILLION, M. DUFAYS

Bazemont : M. NIGON

Épône : M. DAGORY

Herbeville : Mme GARNIER

La Falaise : Mme DI BERNARDO

Mareil sur Mauldre : Mme FILLON, Mme ESCANDE

Maule : M. CHOLET, M. SEGUIER

Montainville : M. PASCAUD

Nézel : -

Etaient absents :

Aubergenville : M^{me} PRUVOST (excusée)

Aulnay sur Mauldre : -

Bazemont : M. GASCOIN

Épône : M. WATELET

Herbeville : M. GAY, M. RODA (excusé)

La Falaise : M. PHELIPPOT (excusé)

Mareil-s/Mauldre : -

Maule : -

Montainville : M. BOT

Nézel : M. LABARTHE, M. OLLIVON

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents : 12

Assistaient en outre à la séance sans voie délibérative :

Mme Floriane GICQUIAUD, technicienne rivières CO.BA.H.M.A.

Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du SMAMA

Monsieur Dominique BELHOMME est élu secrétaire de séance.

* * *

Compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2016

Madame la Présidente demande au Conseil syndical d'approuver la séance précédente en date du 1^{er} mars 2016 : en l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication(s) de la Présidente

Dans le cadre l'étude de préfiguration pour le rétablissement de la continuité écologique de la Mauldre Aval, il avait été évoqué la possibilité d'organiser une visite des sites concernés, suivi d'un déjeuner au bord de la Mauldre, lorsque le conseil serait amené à délibérer pour autoriser la signature du marché avec le prestataire retenu.

Arrivée de Monsieur SEGUIER.

Madame la Présidente propose de fixer cette date afin de faire converger les disponibilités des membres présents : après échanges, la date retenue est le mardi 14 juin 2016 à partir de 9h30.

1/12

1. Compte de gestion 2015

2. Compte administratif 2015

La comptabilité des collectivités fait l'objet d'une double écriture. La première tenue par les services administratifs de la collectivité est retracée par le Compte Administratif. La seconde tenue par les services de la Trésorerie est sanctionnée par le compte de gestion. Le compte administratif et le compte de gestion doivent être identiques. Chaque année, le Conseil syndical délibère sur la conformité du compte de gestion présenté par le Trésorier.

La loi fait obligation aux communes de se prononcer sur le compte de gestion avant l'adoption du compte administratif correspondant.

Madame la présidente présente le compte de gestion 2015 dressé par Madame LORIER Brigitte, receveur municipal, ainsi que le compte administratif 2015, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	77 045,00 €	3 695,42 €
Dépenses	75 237,55 €	12 653,36 €
Résultats/section	1 807,45 €	- 8 957,94 €
Résultats cumulés N-1	127 722,99 €	- 2 657,42 €
Résultats cumulés 2015	129 530,44 €	- 11 615,36 €
	117 915,08 €	

Il est rappelé que par délibération n° 2015.24 du 12 février 2015, le conseil a décidé de lancer une étude pour un projet global pluriannuel de continuité écologique et de renaturation de la Mauldre Aval pour laquelle un montant de 50 000 € a été prévu au budget 2015 à l'article 2031 « Frais d'étude » (section d'investissement), soit les restes à réaliser 2015 suivants :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »		
Article 2031	Frais d'étude « Rétablissement de la continuité écologique de la Mauldre aval » (opération n° 100)	50 000,00 €

Le compte de gestion 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents - Délibération 2016.43

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion de l'année 2015 ne présente aucune anomalie,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame Brigitte LORIER, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including "G.B.", "NP", "PP.", and "2/12 2013".

EXTRAITS DU COMPTE DE GESTION 2015

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078103

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. EPONE

ETABLISSEMENT : SMAMA

Résultats budgétaires de l'exercice

24600 - SMAMA

Exercice 2015

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 895,42	183 722,99	249 618,41
Titres de recette émis (b)	3 695,42	77 045,00	80 740,42
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 695,42	77 045,00	80 740,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 895,42	183 722,99	249 618,41
Mandats émis (f)	12 653,36	76 238,94	88 892,30
Annulations de mandats (g)	0,00	1 001,39	1 001,39
Depenses nettes (h = f - g)	12 653,36	75 237,55	87 890,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 807,45	7 150,49
(h - d) Déficit	8 957,94		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078103

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. EPONE

ETABLISSEMENT : SMAMA

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24600 - SMAMA

Exercice 2015

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	-2 657,42	0,00	-8 957,94	0,00	-11 615,36
Fonctionnement	130 380,41	2 657,42	1 807,45	0,00	129 530,44
TOTAL I	127 722,99	2 657,42	-7 150,49	0,00	117 915,08
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	127 722,99	2 657,42	-7 150,49	0,00	117 915,08

Handwritten signatures and initials:
 G.P. [Signature]
 P.P. [Signature]
 [Signature]
 [Signature]
 [Signature]

Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents - Délibération 2016.44

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2122-21,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 2 avril 2015 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2015,

Après lecture du compte administratif et sur proposition de Monsieur Serge FILLION, Madame la Présidente ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 présenté par Madame Maryse DI BERNARDO, présidente, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	77 045,00 €	3 695,42 €
Dépenses	75 237,55 €	12 653,36 €
Résultats/section	1 807,45 €	- 8 957,94 €
Résultats cumulés N-1	127 722,99 €	- 2 657,42 €
Résultats cumulés 2015	129 530,44 €	- 11 615,36 €
	117 915,08 €	

Le conseil syndical reconnaît la sincérité des restes à réaliser établis comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »		
Article 2031	Frais d'étude « Rétablissement de la continuité écologique de la Mauldre aval » (opération n° 100)	50 000,00 €

3. Affectation des résultats 2015

L'article L. 1612-4 du CGCT pose l'obligation pour les collectivités publiques et leurs établissements publics d'évaluer de façon sincère les recettes et les dépenses.

Vu les résultats cumulés 2015 et le besoin de financement en investissement de 50 000,00 € correspondant aux restes à réaliser 2015, il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

- Fonctionnement - recettes : excédent reporté (art. 002) : 67 915,08 €
117 915,08 € (Résultat de fonctionnement) - 50 000,00 € (Restes à réaliser)
- Investissement – recettes : excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068) 61 615,36 €
11 615,36 € (Résultat d'investissement) + 50 000,00 € (Restes à réaliser)
- Investissement - dépenses : résultat d'investissement reporté (art. 001) : 11 615,36 €

Délibération 2016.45 adoptée à l'unanimité.

4. Budget primitif 2016

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante, soit par décision modificative, soit par le vote d'un budget supplémentaire.

La proposition de Budget 2016 ci-jointe a été établie conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du 1^{er} mars 2016.

M. Di Bernardo
T. Di Bernardo
SMAMA - C.S. - 8 mars 2016 - 4/12
PPFS MB
G. C.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chap. 001 – Solde d'exécution reporté	11 615,36 €	Chap. 021 – Virement de la section fonct.	13 000,00 €
Chap. 020 – Dépenses imprévues	668,00 €	Chap. 040 – Opérations d'ordre entre sec°	1 668,00 €
Chap. 16 – Remboursement d'emprunt	12 000,00 €	Chap. 10 – Dotations fonds divers	61 615,36 €
Chap. 20 – Immobilisations corporelles	52 000,00 €		
	76 283,36 €		76 283,36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chap. 011 – Charges à caractère général	59 700,00 €	Chap. 002 – Excédent antérieur reporté	67 915,08 €
Chap. 012 – Charges de personnel	5 000,00 €	Chap. 74 – Dotations et participations	39 100,00 €
Chap. 022 – Dépenses imprévues	3 247,08 €		
Chap. 023 – Virement section d'inv.	13 000,00 €		
Chap. 042 – Opérations d'ordre entre sec°	1 668,00 €		
Chap. 65 – Autres charges gestion courante	19 200,00 €		
Chap. 66 – Charges financières	5 200,00 €		
	107 015,08 €		107 015,08 €

Faisant suite à la question d'un conseiller, il est précisé que les montants inscrits aux budgets sont toujours TTC.

Monsieur DAGORY demande à qui incombe la responsabilité de réparation d'un pont traversant la Mauldre : s'agissant d'un pont supportant une route communale, la responsabilité revient à la commune. Il signale des effondrements de berges au Pont Gallon à Elisabethville, Madame GICQUIAUD propose de s'y rendre pour constater.

Monsieur SEGUIER fait part de son étonnement quant au montant de la participation statutaire à verser au COBAHMA, en hausse depuis 2015. Cette augmentation est due à la baisse de la subvention du Conseil départemental des Yvelines qui représentait près de la moitié du budget du COBAHMA.

Délibération 2016.46 adoptée à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Le Conseil Syndical entendu au cours du débat budgétaire lors de sa séance du 1^{er} mars 2016 en application de la loi du 6 février 1992,

Considérant le projet du budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical adopte à l'unanimité par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	107 015,08 €	76 283,36 €	183 298,44 €
Recettes	107 015,08 €	76 283,36 €	183 298,44 €

NP JB DP FS PP JB
 GJ. TD
 SMAMA - C.S. - 8 mars 2016 - 5/12

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions de la Présidente (3)	Votes du Comité syndical (4)
011	Charges à caractère général	84 800,00	59 700,00	59 700,00
6064	Fournitures administratives	100,00	0,00	0,00
61523	Entretien de voies et reseaux		42 500,00	42 500,00
615231	Voirie	66 400,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 100,00	1 400,00	1 400,00
616	Primes d'assurances		4 000,00	4 000,00
6161	Assurance multirisque	5 500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	400,00	100,00	100,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	600,00	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions	200,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies		1 000,00	1 000,00
62878	Remb. autres organismes	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	4 500,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	19 100,00	19 200,00	19 200,00
6531	Indemnités élus	16 400,00	16 500,00	16 500,00
6533	Cotisations retraite élus	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6554	Contribution organ.regroup		1 600,00	1 600,00
65541	Compensat° charges territoriales	1 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	600,00	0,00	0,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		108 400,00	83 900,00	83 900,00
66	Charges financières (b)	5 700,00	5 200,00	5 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 700,00	5 200,00	5 200,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues Fonct (e)	6 384,99	3 247,08	3 247,08
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		120 484,99	92 347,08	92 347,08
023	Virement à la sect° d'investis.	62 200,00	13 000,00	13 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	1 038,00	1 668,00	1 668,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	1 038,00	1 668,00	1 668,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		63 238,00	14 668,00	14 668,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		63 238,00	14 668,00	14 668,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		183 722,99	107 015,08	107 015,08

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
-----------------------------	------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	107 015,08
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF D42 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions de la Présidente (3)	Votes du Comité syndical (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations et participations	56 000,00	39 100,00	39 100,00
7473	Subv.département	9 000,00	7 600,00	7 600,00
74741	Particip. des communes du GFP	42 000,00	31 500,00	31 500,00
7478	Autres organismes	5 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		56 000,00	39 100,00	39 100,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		56 000,00	39 100,00	39 100,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		56 000,00	39 100,00	39 100,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

67 915,08

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

107 015,08

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions de la Présidente (3)	Votes du Comité syndical (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	50 800,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	800,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 100 (5)		2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses d'équipement	50 800,00	2 000,00	2 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	11 400,00	12 000,00	12 000,00
1641	Emprunts en euros	11 400,00	12 000,00	12 000,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres Immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		668,00	668,00
020	Dépenses imprévues Invest		668,00	668,00
	Total des dépenses financières	11 400,00	12 668,00	12 668,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	62 200,00	14 668,00	14 668,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	62 200,00	14 668,00	14 668,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

50 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

11 615,36

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

76 283,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions de la Présidente (3)	Votes du Comité syndical (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 657,42	61 615,36	61 615,36
1068	Excédents de fonctionnement	2 657,42	61 615,36	61 615,36
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 657,42	61 615,36	61 615,36
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 657,42	61 615,36	61 615,36
021	Virement de la section de fonct.	62 200,00	13 000,00	13 000,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)/(7)/(8)		1 668,00	1 668,00
28051	Concessions et droits similaires		1 668,00	1 668,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	62 200,00	14 668,00	14 668,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	62 200,00	14 668,00	14 668,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	64 857,42	76 283,36	76 283,36

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	76 283,36
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 100
LIBELLE : RETABLISSEMENT CONTINUE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 50 000,00	2 000,00	^b 2 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	2 000,00	2 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	50 000,00	0,00	0,00	
2033	Frais insertion	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	0,00	^d	0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

<p>RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif</p>	-52 000,00
---	------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Questions diverses

- Monsieur DAGORY rappelle le projet* qu'il a déjà évoqué de recréation de méandres dans la Mauldre sur Épône. Monsieur CHOLET demandant quel en est l'intérêt, il explique que le reméandrage permet, en créant de nouveaux courants, d'améliorer la qualité de l'eau.
** de L'Agence des Espaces Verts*
- Monsieur CHOLET demande s'il est bien acté pour tous que le SMAMA ne prend plus en charge les abattages, sauf pour les plantations effectuées par le SMAMA. Les membres présents confirment leur accord.
- Monsieur CHOLET demande également quelle est la réglementation en matière de ragondins : est-ce une espèce protégée ou non ? L'information sera recherchée pour la prochaine séance. Madame GICQUIAUD indique toutefois que les ragondins s'installent dans les berges verticales, comme celles de la Mauldre.

Au naturel, une rivière présente plutôt des berges en pentes douces ou des berges en "lits emboîtés", où l'interface sol-eau est plus horizontale. Dans ces conditions, les ragondins ne peuvent creuser leurs galeries.

Pour lutter efficacement contre le ragondin, il convient donc de repenser la forme du lit et des berges de la rivière en pente ou en créant des banquettes végétales, ce qui contribue également à l'amélioration de la qualité de l'eau (recréation de zones de courants rapides, variations de profils, de faciès d'écoulement, créations d'habitats, de zones végétales, etc.).

Résultats des recherches de Mme GICQUIAUD :

Le ragondin (*Myocastor Coypus*) figure effectivement sur la liste rouge des espèces menacées dans le monde, mais dans la catégorie LC « least concern » (soit « préoccupation mineur »). En Amérique, il s'agit d'une espèce protégée. En France, il est présent suite à une introduction. La réglementation en vigueur interdit son transport, son commerce, son introduction dans un milieu, et la chasse est autorisée puisqu'il figure parmi les espèces de gibier mentionnées par l'arrêté du 26 juin 1987.

Ci-dessous, les références (sources fiables) à consulter :

- site de l'UICN, l'organisme qui tient à jour la liste des espèces menacées. Fiche sur le ragondin (*Myocastor Coypus*) : <http://www.iucnredlist.org/details/summary/14085/0>
- site de l'INPN (inventaire national du patrimoine naturel) : https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/61667
- légifrance, le site de la réglementation française : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000296288&fastPos=20&fastReqId=341347806&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 19h45.

La Présidente,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Dominique BELHOMME

JB *NP* *DP* *FF* *⊕*
GJ
SMAMA - C.S. - 8 mars 2016 - 11/12
CP *Ca*

Serge FILLION



Bernard DUFAYS

Thierry NIGON



Pascal DAGORY



Jeanne GARNIER



Claudie FILLON



Frédérique ESCANDE

Philippe CHOLET



Jean-Christophe SEGUIER

Patrick PASCAUD

